



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 9343

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les emplois dans l'agriculture qui constituent un vivier digne d'intérêt dans cette période de crise. Selon l'INSEE, la sphère agricole dans sa globalité représente près de 3,5 millions d'emplois. Toutefois, il apparaît qu'environ 70 000 emplois ne sont pas pourvus dans ce secteur. Elle lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour mieux combiner l'offre et la demande d'emploi dans le domaine agricole.

Texte de la réponse

En matière d'emploi dans l'agriculture, plusieurs constats qui font, en règle générale, consensus, sont dressés. Tout d'abord, un déficit d'image de l'agriculture basé sur un manque d'informations et, parfois, des campagnes médiatiques ayant un impact négatif sur l'opinion. Ensuite, la nécessité de formation professionnelle permettant l'élévation des qualifications pour un développement de carrière, pour répondre à l'évolution des technologies et augmenter l'employabilité en cas de restructuration. Enfin la nécessité d'anticiper les mutations économiques et les faciliter par la création d'une solidarité entre les différentes filières et au sein d'un territoire. Sur le premier constat, l'action du ministère consiste à accompagner en les amplifiant, les initiatives et actions conduites en la matière par les représentants professionnels et à délivrer une information de qualité notamment à travers son système d'enseignement ou des campagnes de communication comme, par exemple, « produisons autrement ». L'élévation du niveau de qualification est, elle, une priorité tant pour l'enseignement agricole technique ou supérieur que pour la formation professionnelle. L'enseignement agricole adapte continuellement ses diplômes aux besoins des secteurs et aux évolutions des compétences, en concertation avec les branches professionnelles. Le ministère encourage également la mise en place de la validation des acquis de l'expérience afin de permettre de réelles passerelles de formation facilitant la mobilité, leur stabilité dans l'emploi ou le reclassement le cas échéant en cas de perte d'emploi. Il encourage également la création de certificats de qualification professionnelle transversaux. Enfin, parce que la solidarité entre l'agriculture et l'alimentaire doit être renforcée, pour anticiper les mutations économiques et mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le ministère encourage la création d'observatoires au sein des branches professionnelles pour mieux connaître la situation de l'emploi, et soutient les démarches de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9343

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6377

Réponse publiée au JO le : [1er janvier 2013](#), page 74